

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Chambre de Commerce et d'Industrie Région Pays de la Loire (CCIPDL)

Marché de prestations de création de contenu éditorial pour le mini site WEB « DIGITALISATION DES ENTREPRISES »

Procédure Adaptée – N° marché : 2021 RTC 1037

(Selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres

Au plus tard le 30 avril 2021 - 12 Heures

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Sur notre site de dématérialisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/
- Sur notre site internet : https://www.paysdelaloire.cci.fr/

NB:

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE: PADES



SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	3
ARTICLE 1 CONTEXTE	3
ARTICLE 2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	4
ARTICLE 3 DESCRIPTION DU MARCHE	4
3.1 Procédure de passation du marché	4
3.2 Nombre de titulaire	4
3.3 Allotissement	4
3.4 Durée du marché	4
3.5 Variantes	4
3.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles	4
3.7 Modifications du dossier de consultation	
3.8 Demande de renseignements	5
3.9 Classification CPV	5
3.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)	5
3.11 Obligation des candidats	5
3.12 Délai de validité des offres	
3.13 Prestations similaires	
ARTICLE 4 MONTANT DU MARCHE	6
ARTICLE 5 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
ARTICLE 6 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE 7 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
7.1 Sélection des candidatures	
7.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse	8
ARTICLE 8 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT	8
ARTICLE 9 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	9
ARTICLE 10 NEGOCIATION	9
ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCP : Code de la Commande Publique

DU : Document Unique

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

JAL : Journal Annonces Légales PA : Pouvoir adjudicateur

RC : Règlement de la consultation

ARTICLE 1 CONTEXTE

La présente consultation concerne un mini-site sur le sujet de la digitalisation des entreprises intégré au site ENTREPRISESPAYSDELALOIRE. Le site « entreprisespaysdelaloire » est piloté par la CCIPDL ; il est co-financé par la Région des Pays de la Loire, l'État et la CCIPDL ; il est également soutenu par d'autres partenaires publics et privés (chambres des métiers, chambre d'agriculture et comité régional des banques).

Lancé en 2015, il est organisé autour de **parcours d'aides et de financement** (création, reprise, innovation, international, RSE...), il regroupe l'ensemble des informations et des interlocuteurs afin d'accompagner les entreprises dans le monde d'aujourd'hui et de demain, c'est-à-dire gagner en performance et faire face aux mutations (défis énergétiques, transformation numérique...).

En 2018, le site subit une **refonte intégrale**; il est enrichi par de nouveaux contenus éditoriaux : le but étant d'apporter une information qualifiée aux dirigeants d'entreprises via des parcours thématiques guidés ou des modules de recherche rapide. Il s'adresse aux entreprises de la région Pays de la Loire et permet d'identifier en quelques clics les financements et les interlocuteurs pertinents. Afin de conseiller les entreprises, le site ENTREPRISESPAYSDELALOIRE possède plus de 250 contenus éditoriaux variés et référence plus de 850 financements ; il intègre également des mini-sites via la page Actus/Conseils et propose plus de 200 réseaux d'accompagnement. Afin de demeurer en adéquation avec les problématiques entrepreneuriales, le SITE souhaite améliorer ses performances par le biais de nouveaux leviers de référencements et de contenus enrichis.

En 2020, en lien avec nos financeurs la décision a été prise d'enrichir ce SITE d'une rubrique sur la digitalisation des entreprises. Ce nouveau **mini-site sur la transformation digitale** a pour objectif de regrouper l'ensemble des informations concernant les acteurs, les dispositifs d'appui, les formations accessibles à toutes les entreprises qui souhaitent s'engager vers une transition numérique globale. Il sera complété par une compréhension totale du sujet et des réponses aux interrogations des directeurs et des collaborateurs en fonction de la maturité numérique de leurs entreprises.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre des actions d'optimisation de la communication menées par la CCIPDL pour enrichir ce nouveau mini-site sur la transformation digitale grâce à la création d'un dossier thématique sur le sujet de la digitalisation des entreprises.

ARTICLE 2 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente consultation a pour objet la sélection du prestataire qui sera en charge de la rédaction des articles, interviews et la réalisation de vidéos de témoignage pour le dossier thématique « transformation digitale » afin de créer du contenu de sensibilisation s'appuyant sur le retour d'expériences d'entreprises ligériennes pour le compte de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIPDL),** 16 quai Ernest Renaud, CS 70515, 44105 Nantes Cedex 4.

ARTICLE 3 DESCRIPTION DU MARCHE

3.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP.

ET

Sous la forme d'un marché à bons de commande suivant les dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum avec un maximum fixé à 50 000 € HT (reconductions comprises) en application des articles R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

3.2 Nombre de titulaire

1

3.3 Allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot.

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l'ensemble des prestations du lot.

3.4 Durée du marché

Date estimative de début de marché : Mai 2021 ou date de réception de notification du marché

Date de fin : 31 décembre 2021

3.5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

3.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans objet.

3.7 Modifications du dossier de consultation

La CCIPDL se réserve le droit d'apporter au plus tard le 27 avril 2021, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.8 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au 23 avril 2021. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCIPDL. Les réponses apportées par la CCIPDL pourront être communiquées jusqu'au 27 avril 2021.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCIPDL, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

3.9 Classification CPV

• 92400000 : Services d'agences de presse

3.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la dématérialisation,
- o Le Document Unique (DU) valant acte d'engagement (AE) et cahier des clauses particulières (CCP).

3.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambigüité qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont invités également :

- à prendre en considération les mesures qu'imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché
- à en tenir compte directement dans l'élaboration de leur offre.

3.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

3.13 Prestations similaires

La CCIPDL se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 4 MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein du DU. Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les montants des prestations sont fermes.

ARTICLE 5 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés <u>en langue</u> <u>française</u>, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

Contenu des candidatures et des offres			
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu	
Lettre de candidature DC1	X		
Lettre de déclaration DC2	x		
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous- traitant)	х		
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2	х		
Attestations d'assurance		х	
Extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis ou un extrait D1 de moins de 3 mois		х	

Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		х
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		х
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		х
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	х	
Le document unique (DU) valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières, complété et daté	х	signé électroniquement format PADES recommandé
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché	×	
Une présentation du candidat et du/des intervenant(s) pressenti(s) (formations et diplômes, habilitations et certifications, expérience, CV)	x	
Des exemples de précédentes réalisations : dossiers éditoriaux		
Une première proposition de contenu et d'arborescence du dossier	х	
La formalisation de la démarche proposée	х	

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la CCIPDL auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

<u>Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCIPDL ne les prendrait pas en compte.</u>

La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à le ou les attributaires des lots du présent marché.

ARTICLE 6 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard le 30 avril 2021 - 12 Heures

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement

Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - o Garanties financières
 - Moyens humains et techniques
 - Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire

7.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Valeur technique de l'offre, appréciée au regard de la proposition transmise par le candidat : 70 %
- Prix fixé au DU : 30 %

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

- Pour le critère « Prix » : Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée
- Pour le critère « Qualité » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la CCIPDL multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la CCIPDL fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

ARTICLE 8 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 9 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

La CCIPDL se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 10 NEGOCIATION

La CCIPDL négociera **les offres classées 1**^{er} **et 2**^{ème} suivant les critères d'évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d'une offre d'un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par courrier électronique via PLACE.

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

Toutefois, la CCIPDL peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation et sans soutenance.

ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif 6 allée lle Gloriette BP 24111 44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02 Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel: <u>greffe.ta-nantes@juradm.fr</u>

Introduction des recours :

- ✓ Référé pré contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.1 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Référé contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.13 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Recours de plein contentieux ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

<u>Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours</u> :

Tribunal administratif 6 allée lle Gloriette BP 24111 44041 Nantes Cedex 1 Téléphone : 02.55.10.10.02

Téléphone : 02.55.10.10.02 Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel: greffe.ta-nantes@juradm.fr